

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 17 FEVRIER 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le mercredi dix-sept février à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au gymnase André Malraux en raison des mesures imposées par l'état d'urgence sanitaire, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Alexandre BOTELLA, Jean-Pierre JOURDAIN, Olivier SUSINI, Danièle SANTESTEBAN, Michel JEANNOT, Virginie MAS, Francis PETRICIG.

Était excusé : Gérard THEVENON

Objet : Mise en place d'emplois vacataires

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la nouvelle politique de communication du SIM, les magazines intercommunaux vont être transmis, régulièrement aux habitants des communes de Saint Bonnet et Saint Laurent de Mure.

Il indique qu'il convient d'avoir recours ponctuellement à un ou des agents pour assurer la distribution desdits magazines.

Monsieur le Président expose qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qui devra être rémunéré sur la base d'un forfait.

Monsieur le Président précise que la vacation sera rémunérée, après service fait, au smic brut horaire.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à recruter ponctuellement des vacataires pour distribuer le magazine intercommunal,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 17 février 2021

Le Président



Henri MONTELLANICO